

Pôle communication
Tél.: 24 66 40

Vendredi 19 juillet 2019

DOSSIER DE PRESSE

Accompagner les collectivités et les entreprises calédoniennes vers l'autonomie énergétique

Christopher Gyges, membre du gouvernement en charge de l'énergie, a annoncé, vendredi 19 juillet le lancement d'une consultation publique visant à augmenter les possibilités d'installation des centrales photovoltaïques sur les toitures des collectivités et des entreprises. L'enquête démarrera dès lundi 22 juillet sur le site de la Dimenc : dimenc.gouv.nc

Pour l'occasion, le membre du gouvernement en charge de l'énergie était entouré de Daniel Viramoutoussamy, président de la Chambre de métiers et de l'artisanat, Amanda Bao, directrice du Centre de formation des apprentis (CFA), de représentants de l'Agence calédonienne de l'énergie, du Cluster Synergie et de la directrice de Socometra, Nathalie Klein.



La délégation s'est rendue sur l'installation photovoltaïque aménagée sur la toiture du Centre de formation de l'artisanat de Nouville, puis à Socometra qui en a assuré le montage. L'occasion pour le gouvernement et ses partenaires de réaffirmer leur volonté de poursuivre la politique engagée en faveur des énergies renouvelables à destination des professionnels comme des collectivités.

*** Retrouvez toute l'actualité du gouvernement sur gouv.nc et lemagdugouv.nc ***

Le CFA de Nouville

Le CFA de Nouville a équipé la toiture de ses nouveaux ateliers de panneaux solaires courant 2018 : 440 panneaux, mis en service en janvier 2019, ont recouvert plus de la moitié de la surface de toiture. Cette installation, d'une puissance de 120 kwc, lui permet d'être en grande partie autonome en énergie et de revendre le surplus de sa production énergétique au réseau de distribution. En six mois, entre janvier et juin 2019, la production totale aura été de 84 637 kilowattheures (kWh), dont 13 % en autoconsommation et 87 % injectés dans le réseau. La valorisation financière de l'énergie injectée est de 1,5 million de francs, qui viennent en déduction de la facture énergétique des autres bâtiments du centre de formation.

Schéma pour la transition énergétique : où en sommes-nous ?

L'adoption par le Congrès du Schéma pour la transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie en juin 2016 a permis de tracer une feuille de route et de fixer des objectifs dont celui d'atteindre une production de source d'énergie renouvelable représentant 100 % de la consommation d'électricité de la distribution publique d'ici à 2030.

Depuis lors, grâce à la volonté commune des services du gouvernement et des entreprises, la filière photovoltaïque a pris son essor : les objectifs de production photovoltaïque fixés à l'horizon 2020 ont été atteints dès le premier trimestre 2018. Ainsi, d'ici à 2021, près de 40 % de la distribution publique d'électricité proviendra des énergies renouvelables, ce qui est en partie permis par l'effondrement des coûts d'investissement et la baisse des tarifs eu égard à la trentaine d'entreprises qui se sont lancées.

Les centrales sur toiture en pleine expansion

Après le développement de la filière photovoltaïque pour les particuliers, le gouvernement s'est attelé aux centrales en autoconsommation installées sur toiture. Ces installations concernent l'habitat individuel et collectif, les professionnels et les collectivités. Le principe : équiper son toit en panneaux photovoltaïques, auto-consommer sa propre production dans un premier temps tout en réduisant sa facture, puis revendre le surplus sur le réseau, à 21 F/kWh. En 4,5 ans, pas moins de 1423 autorisations ont été délivrées, ce qui représente aujourd'hui 13 MW, soit l'équivalent d'une grosse ferme. Autre possibilité : les professionnels peuvent également faire le choix de mettre leur toiture en location, et de revendre l'intégralité de leur production au réseau, pour 17 F/kWh.

En 2015, 9 entreprises avaient obtenu une autorisation pour équiper leur toiture en panneaux photovoltaïques. Depuis, ce chiffre n'a cessé d'augmenter pour atteindre 166 entreprises en 2019, dont 9 revendent l'intégralité de leur production au réseau de distribution électrique.
--

Fort de ce constat, le gouvernement a souhaité lancer dès lundi 22 juillet une consultation du public avec un double objectif :

- lever la limitation par quota concernant les systèmes de production solaire photovoltaïques, individuels ou collectifs, de puissance unitaire comprise entre 36 et 250 kWc, qui sont en autoconsommation, et dont l'excédent d'électricité non autoconsommée est injecté sur le réseau.

- augmenter le quota qui bride les autorisations de location des toitures des professionnels, dans le but de revendre l'intégralité de leur production au réseau,

Ce projet va faire l'objet d'une publication par voie électronique sur le site www.dimenc.gouv.nc. Cette consultation publique se déroulera du lundi 22 juillet au mercredi 4 septembre 2019.

L'offre de formation aux énergies renouvelables du CFA

Le Centre de formation de l'artisanat (CFA) propose six formations relatives aux énergies renouvelables :

- une formation de 18 mois en alternance ouverte aux jeunes à partir de 16 ans. La formation se déroule pour trois quarts dans l'entreprise, aux côtés d'un tuteur, et pour un quart au CFA, pour les enseignements généraux et techniques. La formation est validée par un diplôme de la Nouvelle-Calédonie « Installateur sanitaire et énergies renouvelables ».
- Cinq formations professionnelles continues de deux à trois jours ouvertes aux professionnels (pose et maintenance d'une installation de production d'eau chaude solaire individuelle, pose de panneaux photovoltaïques sur sites isolés ou raccordés au réseau, dimensionnement des systèmes photovoltaïques, etc.).

Outre ces six formations, le CFA peut s'adapter aux demandes spécifiques des entreprises ou aux besoins particuliers des filières professionnelles, en proposant des formations sur-mesure. Ainsi, dès 2019, à la demande de la grappe Synergie, le CFA va mettre en œuvre un plan de formation concernant la pose, le raccordement et la maintenance des chauffe-eau solaires individuels, financé par le Fonds interprofessionnel d'assurance formation (FIAF). Ce partenariat avec Synergie va permettre l'achat de deux chauffe-eau solaires individuels qui seront utilisés lors des formations.

Le cluster Synergie

Le cluster Synergie, qui regroupe aujourd'hui 44 membres, concurrents mais solidaires, plus les deux concessionnaires Enercal et EEC, est né en 2009. Synergie s'occupe aussi de maîtrise de l'énergie, d'éco-mobilité et de solaire thermique (solaire qui produit de l'eau chaude, et non de l'électricité). La grappe représente plus de 10 milliards de chiffre d'affaires (hors Enercal et EEC) et quelque 1 000 emplois directs.